

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS MARS DEUX MILLE VINGT CINQ

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10

Date de la convocation

24 février 2025

Date d'affichage

24 février 2025

Objet de la délibération

**Demande de
DIAGNOSTIC
ENERGETIQUE de
la MAIRIE et de la
SALLE des FETES**

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture**

le

**Et publication ou
notification**

Du

MAIRE
Daniel GRYCZA
Signature et cachet



L'an deux mille vingt-cinq,

Et le trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel GRYCZA, Maire

Présents : Mesdames Corinne DEJEAN et Audrey LE GALES.

Messieurs : Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM, Roger GHIRARDO et Eric SOULA.

Absents excusés : Mesdames Marianne LAUZERAL, Christiane DANGLA et Alexia RON.

Messieurs Gérard ROUJAS, Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD

Procuration : Monsieur Yoann CLAUDIN donne procuration à Mme Corinne DEJEAN ; Madame Marianne LAUZERAL donne procuration à Monsieur Daniel GRYCZA.

Secrétaire de séance : Mme Corinne DEJEAN

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300 € par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour la Mairie et la Salle des Fêtes;
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300 € par bâtiment ;
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus. Au registre sont les signatures.